

Michel Doublet, conseiller départemental.

-Est-ce que tout le monde est à sa place ?

Ceux qui ne le sont pas...

Et en silence, s'il vous plaît.

Il n'y a que moi qui ait la parole.

Ça commence comme ça, la dictature.

Alors, bonjour à toutes et à tous et bienvenue aux nouveaux.

Je vais simplement, au départ, rappeler les règles, les conditions du quorum, c'est-à-dire les deux tiers des membres présents, soit 36, mais je vois que tout le monde est présent, donc il n'y a pas de problème de quorum à ce moment.

Le président, ou plutôt la présidente, ou peut-être la présidente, sera élu pour 6 ans par vote à bulletin secret, à la majorité absolue, c'est-à-dire 28.

Si cette élection n'est pas acquise après deux tours de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative.

Il y a le rappel des règles de procuration, un conseiller départemental peut être porteur de deux pouvoirs.

Autrefois, c'était un, maintenant c'est deux.

Voilà ce que je voulais dire.

Et puis, vous dire que c'est la deuxième fois qu'il m'échoit, je ne sais pas si je dois dire le privilège, d'être le doyen.

Il vaut mieux être le benjamin ou la benjamine.

Je suis arrivé au Conseil général en 1982, et ma petite voisine n'était pas encore née.

Donc...

Ça fait tout drôle de se retrouver comme ça, dans cette situation.

Je voudrais saluer d'abord celles et ceux qui ont été réélus, ceux qui sont élus de nouveau et puis, avoir une pensée pour ceux qui ne se sont pas représentés, et ceux qui nous ont quitté par le résultat des urnes. Je salue aussi tout à fait particulièrement notre ancien président Dominique Bussereau, avec lequel moi-même et beaucoup d'entre nous ont eu le plaisir de travailler.

Ça a été un très grand président.

J'ai eu la chance de travailler avec trois grands présidents, François Blaizot, Claude Belot et Dominique.

Dominique, qui a quand même une personnalité, non seulement départementale, mais nationale, et qui a fait un travail tout à fait remarquable avec son caractère que l'on connaît de conciliateur, de rassembleur et de bâtisseur.

Donc, aujourd'hui, on se retrouve avec une assemblée un peu modifiée.

Et ceux qui arrivent dans cette belle maison vont, bien sûr, découvrir le fonctionnement et puis surtout, malgré le fait que, dans cette campagne, on ait mis surtout le flash sur les régionales, les Départements ont quand même un rôle extrêmement important.

Le budget du Département, il ne faut pas l'oublier, c'est un milliard d'euros, c'est quand même quelque chose de considérable, avec des compétences que vous connaissez, les uns et les autres, puisque vous les avez certainement évoquées pendant votre campagne.

Et puis ici, on a l'habitude de travailler en bonne intelligence, d'une manière constructive.

J'espère que ça continuera dans l'avenir.

Et je n'en doute pas une seconde, du reste.

J'ai aussi une pensée pour quelques collègues qui, durant cette mandature, nous ont quittés, comme Robert Chatelier, Brigitte Devaux, Francis Savin.

J'ai une pensée pour ces collègues qui nous ont quittés alors qu'ils étaient en pleine forme.

Voilà.

Je ne vais pas faire un long discours.

La matinée est assez chargée.

Je vais passer tout de suite à l'élection du président ou de la présidente et je vais faire un appel à candidature.

Est-ce qu'il y a des candidatures ?

M. Loïc Girard.

Vous êtes candidat, M. Loïc Girard ?

Loïc Girard, conseiller départemental.

-Ma femme n'est pas d'accord.

Michel Doublet, conseiller départemental.

-Bon, ça va.

Loïc Girard, conseiller départemental.

-Je vous propose la candidature de Sylvie Marcilly.

Michel Doublet, conseiller départemental.

-Très bien, ça, c'est une bonne surprise.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Oui.

Fabrice.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-C'est Fabrice Barusseau, Michel.

Bonjour à toutes et à tous, je vous propose la candidature de Marylise Fleuret-Pagnoux.

Michel Doublet, conseiller départemental.

-De ?

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Marylise Fleuret-Pagnoux.

Michel Doublet, conseiller départemental.

-D'accord, donc deux candidatures féminines.

C'est très bien.

Ah, il y a...

Oui ?

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Oui, bonjour, Jean-Marc Soubeste.

Je vous propose la candidature de Marion Pichot.

Michel Doublet, conseiller départemental.

-Très bien.

Trois candidatures.

Ça y est, les enchères sont terminées ?

On peut passer au vote ?

On va faire un vote à bulletin secret.

Vous allez avoir des bulletins qui vont vous être distribués et une urne qui sera à votre disposition, qu'on fera peut-être passer carrément entre les tables.

Voilà.

Le scrutin est ouvert.

Un intervenant.

-Non.

Ben non.

Michel Doublet, conseiller départemental.

-Non ?

Pourquoi ?

Serge Gapail, directeur général des services puis Michel Doublet, conseiller départemental.

-Il n'y a pas l'urne.

-Hein ?

Il n'y a pas d'urne ?

Alors, on attend le matériel.

J'en profite aussi, pendant que j'ai encore le micro pendant quelques instants, pour remercier notre personnel, les chefs de pôle, les chefs de service, les agents, et plus particulièrement Serge Gapail, qui va nous quitter, qui fait appel à ses droits à la retraite, Serge.

Il a été un excellent directeur général des services et on lui souhaite une longue et bonne retraite.

Peut-être qu'il sera conseiller départemental, l'année prochaine ou dans quelques années.

Ça va comme ça ?

Merci.

J'ai également fait un oubli impardonnable.

J'ai oublié de saluer les parlementaires, Corinne Imbert, sénatrice, et puis Mickaël Vallet, le maire de Marennes, de Hiers et de Brouage.

Pour l'instant, on se limite à ça, n'est-ce pas, Mickaël ?

D'accord.

Bien.

54 votants et 54 enveloppes, donc le compte est bon.

On va maintenant dépouiller.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Sylvie Marcilly.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Pour Marylise, c'est bien parti.

Fleuret-Pagnoux.

Sylvie Marcilly.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Un blanc.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Marion Pichot.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Sylvie...

Fleuret-Pagnoux.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Sylvie Marcilly.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Sylvie Marcilly.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marion Pichot.
Sylvie Marcilly.
Un blanc.
Un blanc.
Sylvie Marcilly.
Marylise Fleuret-Pagnoux.
Sylvie Marcilly.
Sylvie Marcilly.
Sylvie Marcilly.
Sylvie Marcilly.
Marylise Fleuret-Pagnoux.
Un blanc.
Sylvie Marcilly.
Sylvie Marcilly.
Sylvie Marcilly.
Et Sylvie Marcilly.
Donc, le résultat, Serge ?
Alors...
Je vais compter les blancs.
Un, deux, trois, quatre blancs.
On vérifie...
Marion Pichot, deux voix.
Alors...
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, Marylise Fleuret-Pagnoux.
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, Sylvie Marcilly.
Je déclare Sylvie Marcilly présidente du Conseil départemental de la Charente-Maritime avec toutes mes félicitations.
Sylvie...
Je vais attendre un petit peu.
Sylvie, je t'invite à prendre ma place, avec beaucoup de regret, parce que je commençais à m'habituer, mais enfin bon...
Comme je n'étais pas candidat, je ne peux pas y rester.
Avec toutes mes félicitations.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Chers collègues, mesdames, messieurs.
C'est avec une vive et belle émotion que je m'adresse à vous alors même que vous venez de me confier la présidence du Département de la Charente-Maritime.
Votre confiance m'honore.
Elle me va droit au cœur.
Je vous en remercie et saurai me montrer à la hauteur de mes responsabilités.
En vous regardant tous, je vois une belle assemblée, constituée de femmes et d'hommes riches de leur histoire et engagés au service de nos concitoyennes et de nos concitoyens.
Je perçois, à travers chacun d'entre vous, toute la richesse et toute la diversité de nos territoires, ruraux, urbains, littoraux et insulaires.
Par leur vote, les Charentais-Maritimes ont exprimé le souhait de se sentir accompagnés, encouragés et protégés par des actions utiles, concrètes et bienveillantes au quotidien.
Avec vous tous, pour répondre à ces attentes, je compte poursuivre et intensifier l'action essentielle que nous menons pour continuer

d'améliorer la qualité et le cadre de vie personnel comme professionnel de nos concitoyens, et notamment les plus fragiles. Solidarités sociales et territoriales seront au cœur de nos priorités dans l'esprit collectif et collégial qui nous anime. Tous ensemble, nous élaborerons la feuille de route de ce nouveau mandat dans l'écoute, l'échange et le respect qui ont toujours prévalu au sein de cette assemblée.

Durant ce mandat, j'ai la volonté d'agir au service de tous dans la clarté et la proximité. C'est le sens de la démocratie, du vivre-ensemble et de la confiance. Nous sommes historiquement des élus de proximité. Dans ce contexte où l'on constate, malheureusement, une forme de désintéressement citoyen, nous devons trouver les ressources pour retisser ce lien démocratique. Nous en avons l'envie, nous en avons l'habitude, nous y travaillerons avec ardeur. C'est cet engagement au service des autres qui m'a guidée en politique et qui m'a conduite à être candidate à la présidence du Département de la Charente-Maritime. Cette candidature, c'est le fruit d'un long processus construit autour de valeurs pour lesquelles je n'ai jamais dérogé : la sincérité, le travail, la proximité, l'écoute et la bienveillance. Je suis une femme de parole, d'engagement, et je suis bien décidée à le rester.

Je suis conseillère départementale depuis 10 ans, et je suis fière du travail accompli par la majorité départementale sous l'impulsion du président Dominique Bussereau, à qui je tiens à rendre hommage particulier aujourd'hui. Mon cher Dominique, mon ami, je sais que tu me fais l'honneur d'être présent ce matin et je t'en remercie. Et je veux rendre hommage à l'homme d'État, infatigable promoteur de la décentralisation, hommage à l'élu charentais-maritime que tu es, dévoué entièrement à la réussite et au rayonnement de notre beau département, hommage à l'humanisme de l'homme dans son rapport aux autres et dans sa vision politique.

Je te félicite, cher Dominique, pour ta nomination en tant que président du Conseil départemental honoraire. Tu continueras longtemps à inspirer notre action, cher M. le président, tout comme Jean-Louis Frot, qui a beaucoup compté pour moi et qui s'est dévoué passionnément à notre département. Les enjeux des prochaines années, je les connais et je les assume. Je les assume en tant que première femme présidente du Département. C'est un signe fort de l'égalité entre les femmes et les hommes dont je mesure la portée historique dans ce long combat qu'il faut continuer de mener.

La Charente-Maritime est une terre singulière, riche de ses différences. Je l'aime, j'aime ses contrastes, j'aime sa diversité, j'aime son ouverture et sa générosité, j'aime aussi sa complexité. Mon projet, c'est d'abord et avant tout les Charentais-Maritimes. Je suis déterminée à continuer de faire de notre département un département où il fait bon vivre, travailler, investir, où il fait bon grandir, où il fait bon vieillir, paisiblement et en sécurité. Mon projet est de préparer et façonner la Charente-Maritime de demain. C'est d'abord assurer la sortie de la crise sanitaire que nous traversons. Dominique Bussereau m'a confié le suivi du plan de relance qui va permettre de soutenir les entreprises.

Je suis moi-même cheffe d'entreprise et en prise directe avec les réalités économiques et l'emploi.

J'en connais toute l'importance pour les secteurs qui sont fragilisés et en grande difficulté.

Les différentes crises qui se sont succédé ont montré le rôle indispensable et la place centrale des Départements dans l'action publique.

La Charente-Maritime est le territoire des solidarités, où il nous faut agir pour soutenir les plus fragiles tout en favorisant les dispositifs novateurs préservant la dignité des hommes et des femmes.

La Charente-Maritime est un territoire de créativité, où il nous faut encourager, accompagner tous les projets innovants, créateurs d'emplois et de richesse.

La Charente-Maritime est un territoire au capital nature exceptionnel. Il faut continuer à le rendre durable et responsable.

La Charente-Maritime est un territoire pour la jeunesse, qui doit être formée et épanouie.

Ce sera une de nos premières priorités.

La Charente-Maritime compte 463 communes et 13 intercommunalités, ainsi que des milliers d'élus locaux que nous devons épauler dans leur engagement quotidien au service de leurs administrés.

Propositions, concertations et adhésion sont les piliers de la gouvernance que je veux mettre en place.

La participation active de tous les conseillers départementaux à la gouvernance du Département est essentielle.

Nous sommes là pour construire ensemble une politique de proximité avec les communes, le tissu associatif, mais aussi avec la jeunesse et le monde de l'entreprise, afin que l'adhésion à notre projet soit la plus large possible.

Mes chers collègues, vous pourrez vous appuyer sur tous les agents du Département, ils forment une belle équipe, impliquée et soucieuse de l'intérêt général.

Je les remercie tous par avance.

Pour accentuer la solidarité et l'équilibre des territoires, nous renforcerons nos partenariats avec les autres collectivités afin de mieux nous coordonner en faveur des Charentais-Maritimes.

Je l'impulserai en allant à la rencontre des présidents d'intercommunalités et des maires, de tous les maires, car je sais combien les communes ont besoin de soutien, d'ingénierie et de moyens, qu'elles sachent que nous serons toujours à leurs côtés.

J'ai enfin une pensée pour ma famille, pour mon père, que ces mots déterminés et humbles doivent le réjouir d'où il se trouve.

Pour ma mère, que je suis heureuse d'avoir près de moi aujourd'hui.

Pour mes filles, pour qu'elles aient l'exemple d'une femme de ce siècle, pour qu'elles demeurent, elles aussi, dans ce pays libre, des citoyennes engagées, respectées et tournées vers les autres.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant nous remettre au travail.

Merci encore une fois.

Nous avons un certain nombre de dispositions à prendre.

Pardon, oui ?

Je ne vois pas...

Serge Gapail, directeur général des services.

-C'est Marylise Fleuret-Pagnoux.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Marylise Fleuret-Pagnoux ?

-Oui.

J'aimerais bien prendre la parole, si vous le permettez.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Absolument.

-Voilà.

Mme la présidente, M. le ministre, mes chers collègues.

Tout d'abord, Mme la présidente, je tiens à vous féliciter pour votre élection sans surprise au poste très convoité de présidente de notre assemblée départementale, largement renouvelée.

Vous succédez ainsi à Dominique Bussereau, pour lequel j'ai toujours eu le plus grand respect eu égard à sa brillante carrière politique, même si nous n'étions pas toujours d'accord.

Mais il savait écouter l'opposition, et parfois l'entendre.

J'espère qu'il en sera de même avec vous.

J'adresse un mot de bienvenue à nos nouveaux élus, dont les écologistes, qui reviennent dans cette assemblée et qui nous feront probablement progresser dans la transition écologique et citoyenne.

Le Département doit être plus ambitieux et exigeant dans ce domaine.

Bien entendu, je félicite les collègues réélus.

Je salue aussi les candidats malheureux mais qui n'ont sans doute pas démérité.

Satisfaction néanmoins de ne pas voir le Rassemblement national entrer dans cette assemblée.

Enfin, comme vous tous, je ne peux que déplorer la faible participation des électeurs à ces deux élections locales, ce qui nous impose à tous beaucoup d'humilité.

Sur notre groupe d'opposition, nous sommes un groupe cohérent, solidaire, et qui se préoccupera d'autant mieux de chacun des territoires de la Charente-Maritime que nous proposons une vision et un projet cohérents pour celle-ci, dans son entier et dans sa diversité.

Oui, les élus qui revendiquent une approche politique claire sont, de ce fait, des élus de terrain.

Il y a pour servir la Charente-Maritime des socialistes, des radicaux de gauche, des écologistes et des sans étiquette mais de sensibilité de gauche.

Et oui, nous sommes ouverts à tous ceux qui, avec leurs nuances et leurs spécificités, avec ou sans appartenance partisane, veulent engager un travail d'opposition utile et constructive au service des Charentais-Maritimes.

Nous aurons pour préoccupation ces 6 prochaines années d'être au cœur des solidarités, puisque c'est notre nom et notre philosophie d'action, dans l'ouverture et la coopération avec tous les républicains sincères.

Sur nos priorités, nous avons des marqueurs clairs qui ne varient pas en fonction de l'organisation interne de la majorité, du choix d'un président ou d'une présidente plutôt qu'un autre.

Cela n'est pas notre affaire.

Nos exigences, les sujets que nous défendons, nos priorités ont amené les électeurs charentais-maritimes qui se sont rendus aux urnes à nous qualifier au second tour partout où des candidats au cœur des solidarités étaient présents.

Nous représentons aujourd'hui le premier groupe d'opposition de ce Conseil départemental, soucieux de défendre ce pour quoi nous avons été élus.

Alors, Mme la présidente, ce qui nous intéresse, c'est de savoir si la majorité, toujours cette même majorité, va évoluer.

Tout d'abord, sur la transparence des décisions prises, sur le souci de discussion en amont des projets, sur la possibilité de les amender, et non pas de les découvrir en session parmi la masse habituelle des

rapports spéciaux, ce qui implique davantage de travail en commission avant les sessions, sur la publicité et l'ouverture au public des commissions permanentes, sur la nécessaire implication citoyenne, sur l'ouverture d'une nouvelle maison relais pour les victimes de violence intrafamiliale, sur la tarification et l'ambition à avoir sur l'aide à domicile, sur un règlement d'aide aux communes plus égalitaire, sur une plus juste tarification du pont de Ré, notamment pour les Charentais-Maritimes, sur un schéma de développement durable qui ne soit pas simplement de façade, sur une politique ambitieuse en direction de la jeunesse, qui souffre plus que ce ne semble avoir été compris dans notre assemblée sortante.

À ce titre, nous reviendrons sur le revenu minimum des 18 à 25 ans. Sur de vraies innovations en matière de santé et d'accès au soin. Je rappelle que nous défendons la création d'un centre départemental de santé, la création d'une agence départementale d'ingénierie, le refus de l'A831, et le lancement du contournement de Marans, véritable arlésienne, etc.

Voilà ce qui guidera nos votes, nos débats et notre action.

Mais, Mme la présidente, nous ne faisons pas non plus de procès d'intention.

C'est la même majorité, mais nous ne demandons qu'à être agréablement surpris.

Nous vous laissons le temps de faire vos preuves, de faire connaître ce qui fera votre spécificité, et quelle sera votre marque personnelle.

Il en est une que nous constatons d'ores et déjà.

Nous avons, nous aussi, ainsi que nos collègues écologistes, la volonté de porter une femme à la présidence du Conseil départemental.

Disons que de ce point de vue, tout le monde a gagné.

Vous aurez, pour vous aiguiller, vous alerter, vous pousser utilement dans vos retranchements une opposition au travail.

Et vous avez, dans l'intérêt de la Charente-Maritime, tous nos engagements au moment où cette lourde charge vous incombe.

Nous vous souhaitons d'être une bonne présidente aux côtés des agents du Département dont nous connaissons la valeur et l'implication, pour agir au cœur des solidarités départementales au service de tous.

Je vous remercie de votre attention.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Marylise Fleuret-Pagnoux.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Oui, Mme Pichot.

Marion Pichot, conseillère départementale.

-Mme la présidente, M. le ministre, chers collègues.

Nous tenons à vous féliciter au nom des 16 000 électeurs qui représentent 10 % des suffrages exprimés qui ont voté pour les 12 binômes de Cap vers un avenir écologique et solidaire.

Nous nous félicitons qu'une femme exerce cette fonction, signe que les questions d'égalité seront au cœur des politiques de cette assemblée.

Élus du canton de Fouras et de Châtelailon, nous sommes certains que les enjeux climatiques qui vont impacter notre littoral et l'ensemble du département, seront au centre des préoccupations et des projets dont nous débattons ici.

Enfin, la première compétence du Département, nous souhaitons...

Pardon, nous vous souhaitons de réussir pleinement à construire des solidarités renforcées, notamment en luttant contre toutes les précarités, mais également en œuvrant pour la coopération au bénéfice de tous les territoires.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Pichot.

M. Baudon, David, canton de La Jarrie.

David Baudon, conseiller départemental.

-Il est utile de le rappeler.

Mme la présidente, M. le ministre et président honoraire, permettez-moi tout d'abord au nom du groupe que je représente de vous adresser nos félicitations à la fois républicaines et amicales.

Mme la présidente, l'émergence du groupe Rassembler et agir pour la Charente-Maritime a vocation à être un groupe, non pas d'opposition, mais de construction.

Et nous souhaitons effectivement nous exonérer de toutes contingences politiques classiques puisque nous sommes, au sein du département de Charente-Maritime, nous sommes là pour gérer la proximité.

Et dans ce contexte, nous souhaitons nous mettre au service de tous les Charentais-Maritimes et de tous les territoires.

Donc, vous noterez bien, Mme la présidente, que vis-à-vis de ce groupe-là, vous aurez affaire à un groupe de construction.

Nous serons à la fois vigilants, exigeants, nous serons des sentinelles vigilantes de l'égalité territoriale, quelle que soit la qualité du territoire, rural ou urbain, de la bande verte ou de la bande bleue.

Et nous serons des avocats déterminés et objectifs des besoins de l'ensemble des cantons.

Derrière tout ça, je n'oublie pas que nous aurons aussi une tâche extrêmement délicate, celle d'être à la hauteur de ceux qui nous ont précédés.

La Charente-Maritime n'a pas été...

Elle ne s'est pas révélée être le deuxième département d'accueil des personnes de plus de 60 ans, le deuxième département le plus touristique de France de façon gratuite et facile.

C'est le résultat de la poursuite et de la conduite de politiques publiques qui ont su structurer ce département et qui en ont fait un des départements les plus attractifs de France.

Derrière ça, il est bon de rappeler à mes collègues nouveaux, que je salue pour leur première élection, et j'aimerais, comme Marylise Fleuret-Pagnoux, avoir une attention toute particulière pour ceux à qui, malheureusement, le suffrage universel n'a pas permis de pouvoir poursuivre leur mission au sein de cette assemblée, et on sait combien certains d'entre eux ont été de véritables valeurs ajoutées à l'action départementale.

Voilà, Mme la présidente, un peu l'état d'esprit de notre groupe.

Simplement rappeler aux nouveaux élus qu'ils appartiennent et auront à gérer un département qui est un des 10 premiers départements de France les plus riches, mais néanmoins, de par la réforme de la fiscalité locale, ce Département comme tous les autres se voit privé de toute fiscalité locale, c'est-à-dire que nous vivons des seules compensations de l'État et qu'il conviendra sans tarder d'organiser de nouveaux modes de gestion et sans doute d'appréhender très vite une nouvelle approche de la façon dont nous avons à conduire nos politiques publiques.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Baudon.

Une autre prise de parole ?

Je n'en vois pas.

Ce que je constate, c'est que nos volontés s'engagent massivement, à travers vos propos, vers l'intérêt des Charentais-Maritimes.

Alors, je vous propose qu'on se mette très rapidement au travail tous ensemble puisque votre volonté, c'est effectivement un travail collectif et dans un esprit constructif.

Je vous en remercie.

Je vous propose maintenant que nous procédions à la détermination de la composition de la commission permanente.

Je vous propose de fixer le nombre des vice-présidents à 15 et des autres membres de la commission permanente à 38, comme nous l'avons toujours fait dans cette assemblée.

Êtes-vous favorables à cette proposition ?

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je n'en vois pas.

Donc, la proposition est approuvée, je vous en remercie.

Nous devons aussi respecter les dispositions du Code général des collectivités territoriales et procéder à une suspension de séance pour permettre le dépôt des listes des membres de la commission permanente et la liste des 15 vice-présidents.

Donc, je vous propose une brève interruption de séance, de 5 minutes.

Oui, donc les listes des candidats, c'est un élément important, doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe aux différents postes de la commission permanente.

S'il vous plaît, mesdames et messieurs, je vous demande de bien vouloir reprendre vos places respectives.

Pour l'instant, je n'ai qu'une seule liste, une composition de la commission permanente et des vice-présidents.

Y a-t-il d'autres listes en préparation, ou pouvons-nous reprendre la séance ?

Je vous remercie.

Pardon ?

Donc, je vais vous faire la lecture des 53 noms qui composent la commission permanente.

Mme Véronique Abelin-Drapron, M. Fabrice Barusseau, Mme Caroline Aloé, M. David Baudon, Mme Valérie Amy-Moie, M. Christophe Bertaud...

Je vais peut-être vous demander de vous lever.

Comme ça, on va peut-être vous voir.

Donc, je vais recommencer, pardonnez-moi.

Mme Véronique Abelin-Drapron, M. Fabrice Barusseau, Mme Caroline Aloé, M. David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental.

-Bon, vous ne verrez pas la différence.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je retrouve l'humour de David avec plaisir.

Mme Valérie Amy-Moie, M. Christophe Bertaud, Mme Jeanne Blanc, M. Jacky Botton, Mme Anne Brachet, M. Christophe Cabri, Mme Marie-Christine Bureau, M. Philippe Callaud, Mme Caroline Campodarve-Puente, M. Stéphane Chedouteaud, M. Michel Doublet, Mme Catherine Desprez, M. Pascal Ferchaud, Mme Brigitte Desveaux, M. Gilles Gay, Mme Marie-Carine Ducrocq, M. Loïc Girard, Mme Corinne Étourneau, M. Jean-Claude Godineau, Mme Marylise Fleuret-Pagnoux, M. Alexandre Grenot, Mme Patricia François, maire de Breuil-Magné, M. Dominique Guégo, Mme Ghislaine Guillen, M. Guillaume Krabal, Mme Chantal Guimberteau, M. Patrice Libelli, Mme Corinne Imbert, rapporteur général du budget, M. Marc Maigné, Mme Fabienne Labarrière, qui est là, M. Lionel Pacaud, Mme Marie Ligonnière, que j'ai vue, M. Gérard Pons, Mme Sylvie Mercier, M. Yves Georges Poujade, Mme Marie Nédellec, notre benjamine, qui détrône M. Alexandre Grenot, M. Jean Prou, Mme Marion Pichot, M. Patrice Raffarin, Mme Marie-Pierre Quentin, M. Jean-Pierre Servant, Mme Dominique Rabelle, M. Jean-Marc Soubeste, Mme Véronique Richez-Lerouge, M. Christophe Sueur, Mme Françoise de Roffignac, M. Mickaël Vallet, Mme Brigitte Seguin et M. Stéphane Villain.

Alain Villain ?

Donc, approuvez-vous la composition de cette liste ?

Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

Je n'en vois pas, je vous remercie.

Nous devons maintenant procéder à l'élection des vice-présidents, donc je vous lis la liste.

Je l'ai devant les yeux.

Premier vice-président : M. Loïc Girard.

Mme Catherine Desprez, M. Michel Doublet, Mme Chantal Guimberteau, M. Stéphane Villain, Mme Françoise de Roffignac, M. Alexandre Grenot, Mme Sylvie Mercier, M. Jean-Claude Godineau, Mme Dominique Rabelle, M. Gilles Gay, Mme Caroline Aloé, M. Christophe Cabri, Mme Véronique Abelin-Drapron et M. Stéphane Chedouteaud.

Je vous propose de procéder au vote.

Y a-t-il des abstentions sur cette liste ?

Alors, on va prendre le temps de...

Un peu plus, non ?

Gardez la main levée.

18.

Merci.

Donc, cette liste est approuvée.

Et qui vote contre ?

Pardon.

Donc, 18 abstentions.

Merci.

Je vais maintenant procéder à la lecture de la Charte de l'élu local. C'est une disposition qui est obligatoire.

"Comme le prévoit l'article L1111-1 du Code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi.

Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente Charte de l'élu local.

Premièrement, l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt.

Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant ou des instances au sein desquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions."

Voilà.

La lecture étant ainsi faite, je vous propose une suspension de séance, qui est de droit, pour prendre connaissance des rapports que les services vous ont distribués.

Donc, je vous propose une dizaine de minutes.

Merci.

Reprise de la séance, s'il vous plaît, mesdames et messieurs.

M. Bussereau me conseille d'aller vite et de ne pas lambiner.

S'il vous plaît.

Gérard Pons.

Mickaël Vallet.

Corinne Imbert.

Bon, il me semble que nous sommes au complet.

Vous avez des rapports sur table.

Trois rapports : numéros 103, 104, puis 105.

Donc, je vous propose...

Les délégations du Conseil départemental à la commission permanente...

Donc, je vous propose de donner délégation à la commission permanente en toutes matières, à l'exception des compétences nécessairement attribuées à l'assemblée départementale au terme des articles que vous avez.

Je ne vais pas vous les dire.

Donc, c'est vote du budget primitif, du budget supplémentaire, des décisions modificatives, approbation du compte administratif, mise en œuvre de l'inscription d'office d'une dépense obligatoire et approbation des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Ces délégations ne sont valables qu'en dehors de nos heures de session.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur cette question.

Y a-t-il...

M. Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Oui.

Merci, Mme la présidente.

Ça ne porte pas sur les délégations en elles-mêmes, mais les délégations et, on va dire, l'importance de ce qu'on délègue, entraînent une autre question.

Ça a été évoqué tout à l'heure par ma collègue Marylise Fleuret-Pagnoux, mais nous émettons le souhait, dans le fonctionnement de la commission permanente, au regard des décisions qui y sont prises, des sommes budgétaires engagées, etc., que cette commission permanente soit publique, comme le sont les sessions.

Voilà.

Je pose la question avant le vote, mais nous savons, bien évidemment, qu'il faut déléguer la commission permanente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Absolument.

Merci, j'ai bien enregistré votre souhait.

Je reprends.

Donc, y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport numéro 104 concerne les délégations du Conseil départemental au président.

Souhaitez-vous que je vous fasse la lecture de toutes les délégations, ou en avez-vous pris suffisamment connaissance pour procéder au vote dès à présent ?

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Le rapport numéro 105 concerne la représentation du Département et divers organismes, commissions et conseils d'administration.

Donc, en application des dispositions de l'article L3121-22 du Code général des collectivités territoriales et afin d'assurer la représentation du Département au sein de divers organismes, commissions et conseils d'administration, je vous serais obligée de bien vouloir procéder, dès à présent, aux désignations correspondantes.

Donc, vous avez la liste des représentations.

Souhaitez-vous que j'entre dans le détail ?

Non ?

Alors, nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

M. Baudon.

David Baudon, conseiller départemental.

-Mme la présidente, je suis assez étonné.

J'ai fait part des propositions de nos groupes au niveau des différentes représentations, et nous ne sommes nulle part, strictement nulle part.

Alors, que ce soit au sein du conseil d'administration de la Semdas...

Si j'en crois les calculs, et si je me réfère à qui appartient à quel groupe, il semblerait qu'au sein du conseil d'administration de la Semdas, trois postes seraient mis à la disposition de ceux qui n'appartiennent pas à la majorité.

Ils sont au nombre de trois.

Aucun des trois postes ne nous a été accordé.

Au sein du conseil d'administration de la Sempat, pareil.

Au sein du syndicat mixte ouvert de création et de gestion de réserves de substitution, identique.

Au sein du comité syndical de l'Union des marais de la Charente-Maritime, même sanction.

Il faut revoir...

Ce rapport ne peut pas être voté dans l'état.

On n'est nulle part.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Donc, si j'ai bien enregistré, Semdas, Sempat...

David Baudon, conseiller départemental.

-Alors, prenons le cas de la Semdas.

On s'est entendu, avec Mickaël Vallet, sur le sujet.

Quand il y a...

On prend un exemple classique.

Quand il y a trois postes réservés aux groupes autres que ceux de la majorité...

S'il y a trois postes, au regard de la représentativité de nos groupes, c'est deux-un : deux pour eux, un pour nous.

Mais, on ne peut pas être exclus de la représentation de syndicats aussi importants.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Très bien.

Écoutez, on enregistre votre demande.

M. Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Pour préciser les choses...

C'est plus arithmétique qu'autre chose.

Et puis, il faut bien qu'on y passe à un moment, donc on rentre dans des détails qui...

On aura des sujets un peu plus...

Comment dire ?

Un peu plus théoriques en session plus tard.

Donc, simplement, quand il y a X personnes à désigner, la majorité, et heureusement, prend la majorité.

Donc, ça tombe comme ça tombe, sur un chiffre pair ou impair.

Et ce qui reste va à ceux qui ne sont pas dans la majorité.

Et c'est assez clair.

Enfin, c'est assez clair...

Bref.

Donc, comme le groupe Au cœur des solidarités a, si on compte bien, la moitié plus un des conseillers départementaux qui ne sont pas dans la majorité, on prend la moitié des postes de l'opposition.

Alors, quand ce sont des nombres pairs, ça va bien.

Quand ce sont des nombres impairs, comment on fait ?

Eh bien, il faut s'arranger d'une désignation à l'autre.

Mais bon, voilà...

Je parle sous votre contrôle, Mme la présidente, et sous le regard de M. le directeur général des services.

Voilà comment on comptait faire.

Alors, ça a été rapide, tout ça, et c'est normal, il faut mettre les choses en place tout de suite.

Pour ne pas dire autre chose.

Donc, il peut y avoir un endroit où on a mis une personne de plus, mais l'idée est bien celle-là.

Donc, sur la Semdas, c'est vrai qu'on a listé trois personnes.

S'il y a un, deux, trois, quatre, cinq...

Deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix personnes, est-ce que la majorité en prend cinq ?

Est-ce qu'elle en prend six ?

Et c'est à partir de là qu'on voit les choses.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Donc, je rappelle : vous avez tous, devant vous, la composition du conseil d'administration.

Écoutez, évidemment, je pense qu'on peut remplacer une personne de la majorité par une autre personne.

Je vous rappelle quand même, mesdames et messieurs, puisque j'ai l'occasion de le faire, que cette société d'économie mixte requiert l'attention et le travail de chacune et chacun.

C'est-à-dire que je ne veux pas qu'il soit inscrit, par principe, des noms, je l'ai vécu, et qu'ensuite, vous n'assumiez pas vos responsabilités.

Je le dis aujourd'hui, parce que c'est important.

Donc, si vous vous engagez, c'est pour de bon.

Excusez-moi de le rappeler, mais je l'ai souvent, et trop de fois, constaté.

Donc...

Nous avons donc Gérard Pons, M. Cabri, Mme Rabelle, Mme Mercier, Mme Abelin-Drapron, Mme Guillen, Mme Quentin.

Donc, parmi ces noms de la majorité, est-ce qu'une personne peut...

Loïc Girard.

Loïc Girard, conseiller départemental.

-Moi, ce que j'ai compris de l'intervention de nos collègues, c'est que sur les trois postes affectés, il y en avait deux pour le groupe de Mickaël et il en faudrait un pour celui de David.

Ce n'est pas ça ?

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Non, ce n'est pas ce que j'ai compris non plus.

Loïc Girard, conseiller départemental.

-C'est ce que j'avais compris.

J'ai compris David.

Nous nous sommes compris.

David Baudon, conseiller départemental.

-Voilà.

Bon.

Nous avons veillé à être représentés dans chacun des conseils d'administration.

Nous revendiquons un poste dans chacun d'entre eux, pas plus.

On veut pouvoir siéger tout à fait légitimement au regard des offres ouvertes.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Marie-Pierre.

Allez.

Très bien, merci.

Qui désignez-vous dans votre groupe ?

Je me permets d'insister sur la nécessité absolue d'assister à toutes les réunions.

Je vous en remercie.

La Sempat...

Donc, il n'y a que quatre représentants.

Donc, on a M. Guégo, qui connaît bien le fonctionnement de la Sempat.

Un conseiller.

-Peut-être pourrions-nous offrir un siège supplémentaire ?

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Non, parce qu'il faudrait changer les statuts de la Sem.

Donc, ce serait un peu compliqué.

Moi, je propose qu'on laisse comme ça pour la Sempat.

David Baudon, conseiller départemental.

-Pour la Sempat, sur le syndicat mixte ouvert de création et de gestion des réserves de substitution, donc là, nous revendiquons un poste, au même titre que pour ce qui concerne le comité syndical de l'Unima... et celui de la maison départementale...

La MDPH...

C'est quand même invraisemblable qu'on ne soit même pas positionnés au sein de la MDPH.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je rappelle, pour les réserves de substitution : Françoise de Roffignac, M. Gilles Gay, M. Prou et M. Chedouteaud.

Stéphane, est-ce que tu...

Et Stéphane Chedouteaud, il est là.

On va dans l'ordre, donc.

Bon, je suis d'accord.

Alors...

Stéphane Chedouteaud, conseiller départemental.

-Mon souhait, effectivement, c'est de rester dans ce syndicat mixte de gestion.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Bon.

Très bien.

Bon, je vous propose une suspension de séance et qu'on se voie entre nous.

Françoise de Roffignac.

Elle est où, Françoise ?

Reprise de la séance, s'il vous plaît.

Donc, suite et fin.

David Baudon, merci de me donner la personne qui siégera au comité syndical de l'Unima.

David Baudon, conseiller départemental.

-Marie-Karine Ducrocq.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Donc, à vos documents...

Donc, notez, pour la Semdas, que Mme Quentin est remplacée par Mme Jeanne Blanc.

L'Unima.

Donc, Mme Rabelle est remplacée par Mme Ducrocq.

Puis, la commission exécutive de la MDPH.

M. Yves Poujade remplace M. Cabri.

Et, pour la CDCI, M. Baudon remplace Mme Étourneau, précédemment inscrite.

Considérant ces modifications, je vais soumettre ce rapport au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Pardon, excusez-moi, je n'avais pas vu Mme Pichot.

Abstention.

Parfait.

Merci.

Eh bien, écoutez, ce dernier rapport clôture notre séance.

Donc, je vous demanderai de prendre vos agendas, puisqu'il conviendra prochainement d'approuver le compte de gestion du comptable public.

Voilà.

Donc, nous aurons une session qui se déroulera du 19 au 23 juillet.

Mais, avant ça, nous aurons une séance le 9 juillet, donc vendredi de la semaine prochaine.

À 14h30.

Voilà, 9 juillet, 14h30.

14h30, oui.

Le 9.

Vendredi 9 juillet, à 14h30.

Puis, session du 19 au 23 juillet, durant laquelle seront présentés le compte de gestion, le compte administratif, puis l'approbation, et une commission permanente.

Je vous remercie.

Donc, je vous invite à regagner le quatrième étage, où nous aurons le plaisir de partager ensemble un déjeuner, et avec M. Bussereau.